

Le Président

A

Monsieur Alain THIRION

Préfet

Directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises  
Ministère de l'intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS cedex 08

Paris, le 23 avril 2020

Monsieur le Préfet, *cher Alain,*

Je souhaite appeler votre attention sur l'impact de la crise du coronavirus Covid-19 sur l'organisation des concours et examens de sapeurs-pompiers professionnels.

En effet, cette crise a, notamment, des conséquences lourdes sur le déroulement des examens et des concours de la fonction publique, dont la plupart ont été totalement interrompus à partir du 12 mars 2020.

Du fait des mesures de confinement applicables depuis le 17 mars et des restrictions affectant la liberté de circulation et de réunion, les candidats tout comme les membres des jurys et les agents chargés d'organiser les opérations relatives aux examens et concours sont, dans leur très grande majorité, dans l'incapacité de continuer à prendre part à ces mêmes opérations.

De très nombreuses procédures de recrutement, d'avancement ou de promotion notamment par concours ou examen dans les différents cadres d'emplois, grades et emplois ont été interrompues.

Afin de faire face à l'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 permet d'adapter les modalités d'accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois des agents publics.

Elle autorise, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des aménagements sur la nature des épreuves, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, ainsi que sur la composition, les règles de quorum et les modalités de délibération des jurys.

Afin de répondre aux circonstances exceptionnelles liées à l'état d'urgence sanitaire et d'assurer la fluidité du recrutement et de l'avancement de ces agents, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) souhaite que des mesures d'adaptation soient prises sur le fondement de ce texte, s'agissant des concours et examens des sapeurs-pompiers professionnels,

En effet, un simple report, sans aménagement, des épreuves à compter de la fin août, comme évoqué dans le cadre du dialogue social, ne saurait constituer une réponse satisfaisante.

Aussi, la FNSPF souhaite connaître les perspectives envisagées par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Nous demeurons pareillement en attente d'une réponse de vos services quant aux adaptations prévues concernant les modalités d'organisation du prochain brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, dont je vous ai saisi le 8 avril dernier.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Il serait dommage de ne pas faire  
preuve d'innovation pour éviter de  
pénaliser le seul papier élé  
que tout le monde utilise. On  
peut s'adapter, tout comme la fonction publique.*

*Grégoire*

Grégory ALLIONE

Copie :

-Mmes et MM. les administrateurs de la FNSPF.

-Mmes et MM. les présidents d'Unions départementales et régionales de sapeurs-pompiers.

-MM. les DDSIS.